

## II - DÉMARCHES ET FORMALITÉS SUITE À UN DÉCÈS

### II - 4 DÉMARCHES AUPRÈS DES ORGANISMES D'ASSURANCE SANTÉ:

**→ RETENEZ QUE RIEN NE SE DECLENCHE SANS VOTRE PARTICIPATION**

#### 1. CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

- Depuis juin 2019 la Protection Universelle Maladie prévoit que toutes les personnes majeures sans activité professionnelle ont droit à la prise en charge de leurs frais de santé à titre personnel en qualité d'assuré. La notion "d'ayants-droit majeurs" a disparu.
- La caisse d'assurance maladie a procédé au rattachement de chaque conjoint **en qualité d'assuré sous son propre numéro d'immatriculation avec la carte Vitale individuelle**

**En cas de décès, joindre :** 1 extrait de l'acte de décès  
la carte « Vitale » de l'assuré décédé

**Nota :** Capital décès ou participation aux frais d'obsèques peuvent être éventuellement sollicités, selon cas particulier, et par l'intermédiaire des organismes sociaux de la mairie du lieu de résidence.

**Adresses :** Voir adresse sur la dernière notification de remboursement de la Sécu.

CPAM de « votre département »	CPAM de votre localité
<b>Tél. : 3646 - Téléconseiller</b>	
<a href="http://www.ameli.fr">www.ameli.fr</a>	
N° de Sécurité Sociale :	
Code confidentiel :	
Réponse à question :	

#### 2. MHN - MALAKOFF HUMANIS NATIONALE

Collège CEA – Catégorie (A pour les actifs – B pour les retraités) – Option (1, 2 ou 3)

**Adresse :**

MALAKOFF HUMANIS - TSA 40001	<b>N° d'adhérent :</b>
CS Grands Comptes / Blois 1	Mail : <a href="mailto:cea@malakoffhumanis.com">cea@malakoffhumanis.com</a> :
41970 BLOIS Cedex 9	Mot de passe :
N° Cristal : 09 69 39 99 38	Réponse à Question
<a href="https://sante-espaceparticuliers.humanis.com">https://sante-espaceparticuliers.humanis.com</a>	
Créer son espace client Santé / Prévoyance	

**Mentionner :** Le N° d'adhérent qui permet à MHN d'identifier la personne  
Ce numéro se retrouve en entête sur tous les « Décomptes de Prestation de la MHN » ou sur les « Appel de Cotisation » ou sur la carte "Tiers payant Santé".

**Demander :** - Le remboursement forfaitaire pour participation aux frais d'obsèques : 2199,6 € pour l'option 2 et 4399 € pour l'option 3

- Le dossier d'inscription au titre de conjoint (éventuel)

**Normalement les informations et formulaires sont sur l'espace client mais les formulaires peuvent être demandés par téléphone.**

***Pour les « ayants-droit » d'un retraité, dont les ressources sont inférieures au seuil, en liaison avec la CPAM, la MHN a modifié "Ma carte de Tiers payant Santé" avec 1 seul numéro d'adhérent et les références de chaque personne du couple (N<sup>os</sup> de S.S. et domaines de remboursement)***

- Joindre :**
- 1 extrait de l'acte de décès (fourni par la mairie)
  - La facture originale des pompes funèbres + frais de chambre mortuaire d'hôpital (éventuellement)
  - 1 RIB ou RIP (Relevé d'Identité Bancaire ou Postale) ou RICE (Relevé d'Identité de Caisse d'Epargne)
  - 1 copie de « l'Attestation de Droits » reçue de la CPAM
  - 1 copie feuille d'imposition des revenus (si « ayants-droit »)

**Tenir compte des informations inscrites sur « Ma carte Tiers payant santé » reçue tous les ans, fin décembre, et **utiliser au maximum les partenaires professionnels du réseau KALIXIA ou KALIVIA surtout pour les prothèses dentaires, auditives et les lunettes.****

### **3. MAIF ( )** N° de Sociétaire :

**Adresse :**

MAIF	Délégation Conseil « locale »
Gestion Courrier Sociétaire	
79018 NIORT Cedex 9	
<a href="http://www.maif.fr">www.maif.fr</a>	
Tél. : 09 72 72 15 15 (Nationalisé)	

- Demander :** - Si le notaire est en place, c'est lui qui peut faire les démarches !
- Sinon, demander le dossier d'inscription au titre de conjoint
  - Si contrat « Sollicitude » organisation et prise en charge de la sépulture.

- Joindre :**
- 1 extrait de l'acte de décès (fourni par la mairie),
  - 1 RIB ou RIP ou RICE

### **4. Contrat décès AXA : Informer votre section de l'ARCEA - ou**

Bureau National de l'ARCEA

*A l'attention de Mme Liliane FAURE*

CEA/FAR (Bât. ZOÉ)

92265 FONTENAY-AUX-ROSES Cedex

Tél. 01 46 54 72 12 (le mardi)

E-mail : [arcea-siege@cea.fr](mailto:arcea-siege@cea.fr)

**Mentionner :** si vous avez souscrit un **contrat d'assurance décès AXA ARCEA N° AG33-93**. Dans ce cas l'ARCEA informera à son tour les responsables du Bureau National, qui fera le nécessaire auprès d'AXA. Vous recevrez un imprimé à remplir.